

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 11 janvier 2017 (affaire R 1187/2016-4), relative à une procédure d'opposition entre Novartis et Cristalfarma.

Dispositif

- 1) *La demande de suspension formulée par Cristalfarma Srl est rejetée.*
- 2) *Il n'y a plus lieu de statuer sur le recours.*
- 3) *L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) est condamné à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par Cristalfarma.*
- 4) *Novartis AG supporte ses propres dépens.*

⁽¹⁾ JO C 129 du 24.4.2017.

Ordonnance du Tribunal du 18 janvier 2018 — W&O medical esthetics/EUIPO — Fidia farmaceutici (HYALSTYLE)

(Affaire T-178/17) ⁽¹⁾

[«*Marque de l'Union européenne — Procédure de nullité — Marque de l'Union européenne verbale HYALSTYLE — Mauvaise foi — Article 52, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 [devenu article 59, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001] — Demande d'audition de témoins — Article 75 du règlement n° 207/2009 (devenu article 94, paragraphe 1, du règlement 2017/1001) — Recours en partie manifestement irrecevable et en partie manifestement dépourvu de tout fondement en droit*»]

(2018/C 094/36)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: W&O medical esthetics GmbH (Oberursel, Allemagne) (représentant: A. Finkentey, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: A. Söder, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO, intervenant devant le Tribunal: Fidia farmaceutici SpA (Abano Terme, Italie) (représentants: R. Kunz-Hallstein et H. Kunz-Hallstein, avocats)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 17 janvier 2017 (affaire R 872/2016-1), relative à une procédure de nullité entre W&O medical esthetics et Fidia farmaceutici.

Dispositif

- 1) *Le recours est rejeté.*
- 2) *W&O medical esthetics GmbH supportera, outre ses propres dépens, ceux exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et par Fidia farmaceutici SpA.*

⁽¹⁾ JO C 144 du 8.5.2017.